Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/09/2026 - 16675 - 2018 B 02230 - 843 448 556 - A.L.G CAPELLI

Bilan simplifié

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	44 842		44 842	44 842	
Total de l'actif immobilisé (III)	**44 842**		**44 842**	**44 842**	
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances				345	- 345
Charges constatées d'avance					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	95		95	276	- 181
Total de l'actif circulant (IV)	**95**		**95**	**621**	**- 526**
Comptes de régularisation (V)					
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	**44 937**		**44 937**	**45 463**	**- 526**

DEPOT DU
22 SEP. 2026 16675.
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

Certifié conforme à l'original

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capital (dont versé : 1 000)	1 000	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation et d'équivalence			
Réserves			
Report à nouveau	-18 173	-17 208	- 965
Résultat de l'exercice	-1 772	-965	- 807
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres (I)	**-18 945**	**-17 173**	**- 1 772**
Provisions (II)			
Emprunts et dettes assimilées	7 240	20 953	- 13 713
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	749	720	29
Autres dettes	55 893	40 964	14 929
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (III)	**63 883**	**62 636**	**1 247**
Comptes de régularisation (IV)			
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV)	**44 937**	**45 463**	**- 526**



Certifié conforme à l'original

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	
Produits d'exploitation				
Montant net du chiffre d'affaires				
Autres produits (1)				
Total des produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation				
Achats et autres charges externes (2)	1 061	424	637	150,24
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	285		285	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	**1 346**	**424**	**922**	**217,45**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1 346**	**-424**	**- 922**	**217,45**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1	1		0,00
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers (IV)	**1**	**1**		**0,00**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	428	543	- 115	-21,18
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (V)	**428**	**543**	**- 115**	**-21,18**
2. RESULTAT FINANCIER (IV-V)	**-427**	**-541**	**114**	**21,07**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III+IV-V)	**-1 772**	**-965**	**- 807**	**83,63**
Produits exceptionnels (VI)				
Charges exceptionnelles (VII)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)				

Certifié conforme à l'original

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	
Participation des salariés aux résultats (VIII)				
Impôts sur les bénéfices (IV)				
BENEFICE OU PERTE	**-1 772**	**-965**	**- 807**	**83,63**

(1) Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
(2) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				

Certifié conforme à l'original

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 44 937,26 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 772,47 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/04/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

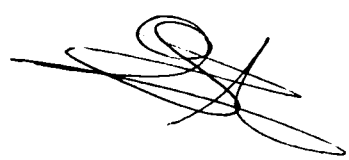
--> continuité de l'exploitation
--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



Certifié conforme à l'original

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 44 842 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	44 842			44 842
TOTAL	***44 842***			***44 842***

Amortissements et provisions d'actif = E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL				

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
TOTAL				

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Certifié conforme à l'original

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***100***	***10,00***	***1 000***

Etat des dettes = 63 883 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	7 240	7 240		
Dettes financières diverses	55 893	55 893		
Fournisseurs	749	749		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***63 883***	***63 883***		

Charges à payer par postes du bilan = 374 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	374
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	***374***

Certifié conforme à l'original

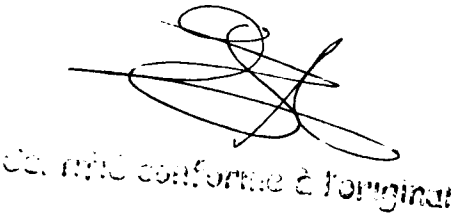
Annexe (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 374 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs(408100)	374
TOTAL	***374***



A.L.G CAPELLI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Nationale
35380 PLELAN LE GRAND
843 448 556 RCS RENNES

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

La soussignée Aurélie BALAY, Associée Unique et gérante de la Société A.L.G CAPELLI, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Réalisation d'un déficit de 1 772 euros

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2026 sont les suivants :

Poursuite de nos activités de Holding.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2025, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Principaux risques et incertitudes

Néant

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ayant modifié les dispositions du Plan comptable général, les données financières de l'exercice N ont été établies selon ces nouvelles règles.

À ce titre :
- Le poste "Autres produits d'exploitation" intègre désormais les produits de cession d'immobilisations (incorporelles et corporelles) ;
- Le poste "Autres charges" inclut les valeurs comptables des immobilisations cédées ;
- Le libellé du poste "Charges sociales" est désormais intitulé "Cotisations sociales" ;
- À la suite de la suppression de la technique des transferts de charges, certains remboursements de charges de personnel sont désormais enregistrés en diminution du poste « Traitements et salaires.

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Postes	Exercice N (€)
Chiffre d'affaires	0
Autres produits d'exploitation	0
Achats et variation des stocks	0
Autres achats et charges externes	1 061
Impôts et taxes	0
Traitements et salaires	0
Cotisations sociales	0
Effectif salarié moyen (nombre)	0
Dotations aux amortissements et provisions	0
Autres charges	285
Charges d'exploitation	1 346
Résultat d'exploitation	-1 346
Résultat financier	-427
Résultat courant avant impôts	-1 773
Résultat exceptionnel	0
Impôt sur les sociétés	0
Résultat de l'exercice	-1 772,47
TOTAL DU BILAN	44 937

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir une perte de -1 772,47 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Perte de l'exercice : -1 772,47 euros

Report à nouveau antérieur : -18 172,97 euros

Au compte **« report à nouveau »** -1 772,47 euros
S'élevant ainsi à -19 945,44 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -18 945,44 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'Associée Unique, en annexe au procès-verbal :

Convention conclue par l'Associée Unique avec la Société :

Convention n°1
Le compte courant d'associé de Mme BALAY s'élevait à 6 000 euros à la clôture de l'exercice.
Celui-ci n'a pas été rémunéré

Fait à PLELAN LE GRAND
Le 15 juin 2026

Aurélie BALAY
Associée Unique et Gérante



A.L.G CAPELLI
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 rue Nationale
35380 PLELAN LE GRAND
843 448 556 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -1 772,47 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 772,47 euros
Report à nouveau antérieur :	-18 172,97 euros
Au compte **« report à nouveau »** S'élevant ainsi à -19 945,44 euros	-1 772,47 euros

L'Associée Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

